

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 105/2022

A la société AARON SEFU

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux de construction du pont sur la rivière LUBUDI (portée : 100m), conclu avec le Ministère Provincial du Plan, Budget, Travaux Publics et Infrastructures, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux millions huit cent deux mille six cent quatre-vingt-huit, quarante centimes (USD 2 802 688,40) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 25/05/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Pasteur Jean Pierre KAPUKU
Directeur Général ai

Directeur Général